

DEMANDE D'ADMISSION
(MANUFACTURIER / REPRESENTANT DE MANUFACTURIERS)

Raison sociale de commerce de la compagnie (Nom officiel inscrit sur la liste d'adhésion de l'ABA) _____

Nom du postulant (Nom qui figurera dans le programme) _____

Représentant autorisé et titre (Personne) _____

Adresse complète _____

Ville _____ Province/Etat/ _____

Code postal/Code Zip _____ Tél:() _____ Télécopieur:() _____

Adresse électronique: _____ Site Web: _____

d'Incorporation _____ Juridiction _____ Date d'ouverture de la compagnie _____

MANUFACTURIER/ REPRESENTANT MANUFACTURIERS: Individus, maisons de commerce, associations ou corporations engagés depuis une année complète, dans la fabrication ou la distribution de produits pour la consommation, pour l'usage ou pour la revente par les salons de beauté professionnels ou succursales de ces individus, maisons de commerce, associations ou corporations et faisant affaire dans une des sept divisions* de l'Association, et qui acceptent de se conformer au code de déontologie de l'ABA en signant la feuille ci-incluse.

REPRESENTANT DE MANUFACTURIERS: Individus, maisons de commerce, associations ou corporations engagés depuis une année complète, dans la fabrication ou la distribution de produits pour la consommation, pour l'usage ou pour la revente par les salons de beauté professionnels ou succursales de ces individus, maisons de commerce, associations ou corporations et faisant affaire dans une des sept divisions* de l'Association et qui détient des ententes avec des manufacturiers dans le but d'agir en tant que leur agents dans cette capacité et faisant affaire dans quatre des sept divisions* de l'Association, et qui acceptent de se conformer au code de déontologie de l'ABA en signant la feuille ci-incluse.

***LES SEPT DIVISIONS DE ALLIED BEAUTY ASSOCIATION SONT:** Les Provinces Maritimes, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie Britannique.

Sorte de Demande d'Admission
Manufacturier () OUI () NON Représentant du Manufacturier () OUI () NON

Nommez une de nos divisions dans lesquelles vous avez déjà des distributeurs.

<u>Compagnie Distributrice</u>	<u># De Telephone</u>	<u>Adresse</u>	<u>Personne A Contacter</u>
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Décrivez les produits, meubles ou équipements manufacturés, importés ou représentés.

<u>Produit</u>	<u># De Telephone</u>	<u>Adresse</u>	<u>Personne A Contacter</u>
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Procurez-vous les signatures de deux références **qui sont des membres actifs de ABA** pas nécessairement dans votre division, un qui est un **manufacturier ou représentant de manufacturiers**, et l'autre qui est un **distributeur**

Nom _____ Nom _____

Compagnie _____ Compagnie _____

Signature _____ Signature _____

NOTEZ: Les membres actifs qui agissent comme références devront remplir un questionnaire confidentiel dans lequel il leur est demandé de commenter sur le commerce du postulant.

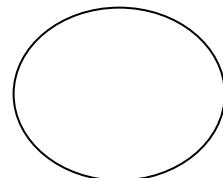
Veillez fournir les copies des documents suivants:

- une copie des Articles d'incorporation, enregistrement de commerce, ou autre preuve satisfaisante de la date de départ de la compagnie
- si vous faites application en tant que représentant de manufacturiers, veuillez joindre une copie d'une lettre de chaqu'un de vos manufacturiers indiquant la date de votre entente, les produits que vous représentez et la région géographique de votre entente.
- un chèque de 1,000.00\$ à l'ordre de l'Allied Beauty Association.
- Le sousigné fait demande pour devenir membre de "Allied Beauty Association" et certifie que tous les renseignements donnés ici sont exacts et avec l'entente que le coût de l'initiation de 1,000\$, ci-inclus, sera remboursé si cette demande est refusée et que la côtisation annuelle de 700.00\$ sera payable aussitôt que cette demande sera acceptée. Il autorise Allied Beauty Association à vérifier et à confirmer les renseignements ci-dessus.
- une copie signée du code de déontologie de l'ABA

Il sera peut-être nécessaire de vérifier davantage les renseignements

Signature _____

Date _____



CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ALLIED BEAUTY ASSOCIATION

Ce code adopté par l'Allied Beauty Association sert de guide de conduite professionnel aux membres et expose les normes en matière de pratiques et d'éthique commerciales et de comportement professionnel auxquelles tous les membres doivent se conformer, indépendamment de leur catégorie d'adhérant.

Chaque membre devra:

1. adopter les critères d'intégrité et de compétence les plus élevées à chaque étape de leur transaction au sein de l'industrie professionnelle de la beauté;
2. traiter respectueusement les concurrents et s'abstenir d'émettre tout commentaire désobligeant ou mensonger;
3. respecter le droit du client à un marché concurrentiel, à des produits de qualité et à un service professionnel;
4. diriger les activités professionnelles de façon intègre en observant non seulement les lois et règlements applicables mais également les relations contractuelles et les droits de propriété intellectuelle des autres.
5. soutenir l'Allied Beauty Association et ses membres en partageant des renseignements et des expériences pertinentes pour l'industrie professionnelle de la beauté;
6. publiciser leurs produits et leurs services de façon aimable et sincère;
7. aviser n'importe quel de leurs représentants cadres ou administrateurs de l'Allied Beauty Association afin d'éviter les conflits d'intérêts et divulguer immédiatement tout conflit de ce genre aux autres cadres et directeurs de l'Allied Beauty Association dès que le membre en prend connaissance;
8. s'assurer de ne pas profiter de son adhésion à l'Allied Beauty Association ou le poste d'administrateur ou de cadre de son représentant au sein de l'Allied Beauty Association à ses propres fins;
9. ne jamais oublier de se conformer aux articles et règlements administratifs de l'Allied Beauty Association;
10. se conduire en tout temps de façon à ne pas jeter le discrédit sur l'industrie professionnelle de la beauté.
11. Chaque membre doit, à n'importe quel Salon de l'association, faire tous les efforts nécessaires pour se conformer aux règlements du Canada et de ses provinces, ses territoires et ses municipalités, y compris mais non de façon limitative, ceux liés à la santé et à la sécurité. Chaque exposant et chaque participant d'un Salon de l'association doit s'assurer que tous les appareils électriques utilisés ou vendus sont conformes aux règlements de la juridiction dans laquelle l'utilisation ou la vente de l'appareil a lieu, y compris ceux liés au marquage, à l'étiquetage et à l'approbation de tels appareils.

Signature _____

Date: _____